**Règlement défi d’écriture collective de série à destination des 15-18 ans**

**« Toi aussi écris ta série »**

**ARTICLE 1 : Organisateur du défi d’écriture collective de série « Toi aussi écris ta série »**

Centre national du cinéma et de l’image animée, 291 boulevard Raspail, 75675 Paris Cedex 14

**ARTICLE 2 : Objet du défi**

Défi d’écriture scénaristique et collective de série pour les 15-18 ans en temps scolaire et hors temps scolaire.

**ARTICLE 3 : Conditions de participation**

**3.1** Les candidats se constituent en groupes de 3 à 8 personnes. Le groupe inscrit restera le même du début à la fin du défi d’écriture. Chaque groupe est encadré par un adulte référent.

Pour le temps scolaire, l’inscription se fait par classe par le professeur. Chaque classe peut ensuite se diviser en sous-groupes.

Les candidats sont âgés de 15 à 18 ans, scolarisés ou non.

**3.2** Le thème et le format sont libres. Tous les styles et tous les genres sont permis. Une attention peut être portée aux notions de responsabilité sociale et environnementale. Il doit nécessairement s’agir de l’écriture d’une série. L’encadrant du groupe est libre d’imposer un thème, un format, un style ou une base de départ.

**3.3** Les dossiers doivent être écrits en langue française.

**3.4** Le dossier à rendre est calé sur la demande professionnelle. Il devra comprendre :

* une courte note d’intention
* le concept de la série
* la présentation des personnages principaux
* en cas d’œuvre préexistante, une note d’adaptation
* des éléments d’arches
* le scénario d’un épisode pilote (ou une partie de scénario si le format de la série est supérieur à 26 minutes)

Un canevas de dossier, agrémenté d’explications de la nature des documents à rendre sera fourni pour aider les candidats.

**ARTICLE 4 : Accompagnement**

Les candidats bénéficieront des accompagnements suivants :

* Une page dédiée à la mission de sensibilisation à l’écriture scénaristique sur le site internet du CNC. Cette page propose des outils pédagogiques, des bibliographies, des exemples scénaristiques ainsi que des liens vers des sites utiles
* Des évènements ponctuels d’accompagnement par le CNC (masterclass, Instalive…)
* Un suivi par une structure subventionnée par le CNC à cet effet

L’adulte encadrant est libre d’ajouter à ces propositions initiales, et à ses frais, toute opération d’encadrement qui lui semble utile dans l’accompagnement

**ARTICLE 5 : Modalités d’inscriptions**

**5.1** L’inscription est gratuite

**5.2** Tout groupe souhaitant participer doit s’inscrire ou se faire inscrire par la structure encadrante sur le lien dédié.

Pour le temps scolaire, les professeurs encadrants doivent s’inscrire directement auprès de leur DAAC (ou DRAAF pour les lycées agricoles) en leur faisant parvenir le formulaire d’inscription complété.

**5.4** Dates limites d’inscription

27 septembre 2021 pour les groupes hors temps scolaire.

Pour les classes (en temps scolaire), la limite d’inscription est le 15 septembre 2021 directement auprès de la DAAC dont dépend l’établissement (ou DRAAF pour les lycées agricoles)

**ARTICLE 6 : Sélection**

A l’issue de la remise du dossier de série, un comité de lecture présélectionnera les projets sur la base de leur qualité artistique et l’aboutissement de leur écriture. Les dossiers sélectionnés seront ensuite soumis à un jury composé de professionnels (scénaristes, producteurs, représentant de chaîne, représentant de l’Education nationale, bibliothécaire). Les dossiers retenus feront l’objet d’une présentation par les lauréats devant le jury (pitch). A cette occasion, le prix du scénario et le prix du pitch seront attribués. Cette remise de prix sera organisée en mai 2022 au CNC si les conditions sanitaires et économiques le permettent.

**ARTICLE 7 : Envoi des projets de séries**

Les dossiers doivent être déposés sur le serveur ftp du CNC (le lien sera communiqué aux participants) en format PDF ou Word et nommé.

Date limite de dépôt des dossiers sur le serveur FTP du CNC :

* 05 mars 2022 pour les groupes inscrits hors temps scolaire
* 12 février 2022 pour les groupes en temps scolaire de la zone A
* 05 février 2022 pour les groupes en temps scolaire de la zone B
* 19 février 2022 pour les groupes en temps scolaire de la zone C

**ARTICLE 8 : Prix**

Un prix du scénario et un prix du pitch seront attribués lors d’une journée de restitution au sein du CNC, en mai 2022 (si les conditions sanitaires le permettent).

Les récompenses attribuées seront en lien avec le monde professionnel de l’audiovisuel et du cinéma (visite de tournage, invitation dans des festivals, rencontres avec des professionnels).

**ARTICLE 9 : Droits et garanties**

**9.1** Chaque participant déclare être l’auteur de du travail scénaristique présenté et être à ce titre titulaire de tous les droits. À ce titre, les participants garantissent le CNC contre tout trouble, revendication et toute action juridique concernant la présentation du scénario.

**9.2** Les travaux scénaristiques sélectionnés et récompensés pourront être publiés sur le site internet du CNC et les noms des lauréats pourront être annoncés sur le site internet du CNC ainsi que ses comptes de réseaux sociaux.

**9.3** Le CNC et les membres du jury s’engagent à ne recourir à aucune distribution, circulation, ou affichage de supports promotionnels autour des candidats et de leurs travaux en dehors du cadre de l’événement et des partenariats induits.

**9.4** Déontologie du jury : les lecteurs et membres du jury sont tenus de respecter les articles 122-6 à 122-12 du Règlement général des aides du CNC.

**9.5** Le jury de sélection s’engage à prendre des décisions en toute indépendance et impartialité.

**9.6** La participation au défi « Toi aussi écris ta série » emporte l’adhésion des participants au présent règlement.

**ARTICLE 10 : Imprévus**

**10.1** L’équipe organisatrice se réserve le droit de modifier, suspendre, interrompre, reporter, annuler ou proroger le défi « Toi aussi écris ta série » si les circonstances le nécessitent, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

**10.2** L’équipe organisatrice se réserve également le droit de modifier la liste des prix préalablement communiquée et leurs dotations si les circonstances l’exigent et ce, sans qu’aucune réclamation des participants ne puisse être soulevée.